

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 octobre 2024

ASSOUPLIR LES CONDITIONS D'EXPULSION DES ÉTRANGERS CONSTITUANT UNE
MENACE GRAVE POUR L'ORDRE PUBLIC - (N° 265)

Tombé

AMENDEMENT

N ° CL14

présenté par
Mme Diaz, rapporteure

ARTICLE PREMIER

Rédiger ainsi l'alinéa 17 :

« 11° La section 2 du chapitre II du titre III du livre VI est abrogée ; »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.